Cinquantième Année. — N° 100. Le Numéro : 10 centimes. Dimanche 26 Avril 1891

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 AVRIL

HOMME NÉFASTE

L'*Estafette* a publié la sténographie du discours que M. Jules Ferry a prononcé, dimanche, au banquet de Vic-de-Bigorre. Nos lecteurs savent déjà que M. Ferry a parlé, et mal parlé, des catholiques de France. Mais, aujourd'hui que nous avons le texte de ses paroles, il convient de les stigmatiser plus fortement.

Nous rencontrons d'abord une affirmation menteuse :

« Je ne perdrai jamais l'occasion de le dire : Dans ces luttes qu'on nous a tant reprochées, l'Etat laïque, l'Etat républicain a toujours été sur la défensive. »

Le *Figaro* lui-même n'en revient pas ; il avait cru que M. Ferry était un homme de gouvernement, ayant les idées tempérées et sages d'un homme de gouvernement. Pas du tout. M. Ferry pense et parle comme un homme de parti, comme un sectaire, comme un jacobin. C'est au point que le *Figaro* « perd tout de même une illusion. »

M. Jules Ferry l'a dit en termes très nets, avec brutalité : la République a mis la main sur l'âme des enfants, et veut extirper jusqu'aux derniers vestiges des enseignements chrétiens et des doctrines catholiques. La République veut constituer l'unité « morale » de la Patrie dans l'athéisme. Elle veut supprimer Dieu officiellement et effectivement.

« Nous estimons, a dit M. Ferry, qu'il n'y a » pas de rénovation sociale, de rénovation na» tionale, il n'y a pas même de rénovation » militaire sans *une grande rénovation mo» rale*. Et cette rénovation morale, nous avons » voulu la faire par l'école. Et nous avons mis » dix ou quinze ans à la faire, cette école na» tionale. »

Cette école nationale qu'ils ont mis quinze ans à faire, c'est l'école où il est défendu de prononcer le nom de Dieu, l'école où, sous prétexte de neutralité religieuse, ils pratiquent fatalement l'hostilité contre la religion. Nous commençons à voir la rénovation morale que ces aveugles ou ces misérables ont accomplie par ce moyens sournois :

« Ce n'est pas, a déclaré M. Jules Ferry, » pour quelques adhésions passagères et inté» ressées, si honorables qu'elles soient, que » nous, républicains, nous abandonnerons » l'œuvre qui est *notre seule raison d'être* dans » l'histoire et devant la Patrie. »

M. Ferry, on doit le voir, ne laisse ni espérance, ni illusion à Mgr Lavigerie, à M. Piou, à M. Jules Delahaye, au *Figaro*, qui tous les quatre s'exclament, en style varié, sur la solidité de la République démontrée, disent-ils, par les élections. Faut-il donc rappeler encore que l'Empire paraissait aussi bien solide, appuyé sur son plébiscite du printemps de 1870 ; et avant la fin de l'été, il n'était déjà plus. Comme il était solide !

Non, la République n'est pas solide, parce qu'elle veut s'établir par la persécution et pour la destruction. Le *Figaro* en a l'intuition instinctive, quand il dit :

« Tant que la République comptera parmi » ceux qui lui font opposition, les classes di» rigeantes et la masse catholique, elle paraî» tra pour l'Europe un régime accidentel, que » peut renverser un coup de force et qui n'est » pas sûr de son lendemain. Les politiciens » qui ont le désir de rendre leur République » forte, de lui assurer des alliances solides, » prennent une grave responsabilité en perpé» tuant, c'est-à-dire en aggravant une querelle » religieuse, qui d'une France en fait deux, » hostiles et, peut-être, hélas ! irréconcilia» bles. »

Oui, c'est bien cela la République de 1891 ; celle que vient encore de nous montrer M. Jules Ferry. La France conservatrice et chrétienne se trouve ainsi replacée face à face avec la secte jacobine et athée, qui n'est pas la France et qui n'a pas la France, puisqu'elle avoue et déclare, par la bouche cynique de Ferry, qu'elle travaille à « *refaire l'âme nationale.* »

A ce blasphème insolent, la France entière devrait répondre par des sifflets et des huées. Elle devrait chasser honteusement de ses Assemblées cet homme et ces hommes néfastes qui la représentent si mal et qui ont la prétention de lui imposer leurs criminelles chimères.

« L'âme nationale » était, à l'origine, chrétienne et monarchique avec la Royauté. Elle a été déformée violemment par la Révolution homicide et spoliatrice, qui a eu son expression politique dans la République imposée par la Terreur. La République imposée par la ruse, avec ses lois d'oppression et d'impiété, ne réformera pas l'âme nationale ; mais, pour sûr, hélas ! elle détruira la nation et la patrie.

INFORMATIONS

La *France* se moque agréablement du « vieux péril clérical » évoqué par M. Ferry.

« Aussi quand un personnage politique veut rentrer en scène après quelques années de chômage, il annonce, pour sa rentrée, un péril, soit un péril nouveau, soit la recrudescence d'un péril qu'on croyait éteint et disparu.

» Sous ce rapport, celui qui a le plus servi et dont il est possible de tirer encore de bons effets, est incontestablement, et hors pair, le « péril clérical ».

» Mais de cette perpétuelle dénonciation de « périls », que reste-t-il ? Rien, absolument rien, et M. Ferry lui-même est forcé de reconnaître que sa politique de 1878 a complètement échoué.

» Il est impossible d'avouer de meilleure grâce qu'on s'est trompé. »

LE BUDGET DES CULTES

La Commission a entamé jeudi l'examen du budget des dépenses, en examinant d'abord le budget des cultes. Les républicains ont saisi avec empressement l'occasion qui leur était offerte de se livrer à une manifestation des sentiments dont on les sait animés. Ce n'est que par dix voix contre 7, dans une commission qui compte trente-trois membres, qu'a été repoussée une proposition de M. Maurice Faure tendant à ce qu'on ajournât le vote du budget des cultes pour permettre au gouvernement de préparer la dénonciation du Concordat au cours de la législature actuelle. M. Pelletan, qui avait d'abord réclamé la suppression pure et simple du budget des cultes, s'était rallié à la proposition de Maurice Faure, qu'il appuyait chaleureusement. La faible majorité à laquelle cette proposition a été repoussée, le nombre considérable des absents lorsque la proposition a été soumise au vote, permettent de penser qu'elle pourrait bien, d'ici peu, être présentée de nouveau et, cette fois, avec plus de sérieuses chances de succès.

Jusqu'ici, il est vrai, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a pu grouper dans la Chambre une majorité, grâce à la résistance des conservateurs et d'un petit nombre de républicains. mais la persistance avec laquelle, chaque année, cette question est remise à l'ordre du jour, pourrait bien finir par ébranler l'énergie provisoire de la fraction républicaine qui a, jusqu'ici, résisté.

FLAGORNERIES

M. Carnot va se rendre prochainement à Toulouse. De grands préparatifs sont faits pour l'accueillir. On raconte notamment qu'un arc de triomphe sera dressé sur le boulevard Saint-Aubin. C'est sous cet arc de triomphe que sera signé le décret présidentiel portant approbation de la délibération du Conseil municipal donnant au nouveau boulevard le nom de boulevard Carnot.

« Les choses ne se passaient pas autrement sous Louis XIV », s'écrie l'*Intransigeant*.

Cela est vrai, mais lorsque l'on construisait à Paris les arcs de triomphe de la porte Saint-Denis ou de la porte Saint-Martin, c'est que Louis XIV venait d'augmenter le patrimoine de gloire de la France. Cela fait tout de même une différence.

Le gouvernement ne se laisse pas prendre aux *semblants inoffensifs* préconisés par certains journaux révolutionnaires pour la journée du 1er mai, car, dans le conseil de cabinet tenu jeudi au Ministère de la guerre, il a été décidé qu'une partie des troupes des garnisons de Versailles, de Melun et de Compiègne seront à Paris le 30 avril au matin pour être prêtes à tout événement.

Toutes ces troupes seront placées directement sous le commandement du général Saussier, gouverneur de Paris.

La première liste de la souscription ouverte à Rouen pour élever un monument à M. Pouyer-Quertier a produit 11,400 fr.

UN RETOUR

Pendant que le Père Hyacinthe s'épuise en vains efforts pour constituer son Eglise gallicane, ses collaborateurs semblent disposés à revenir à leur point de départ. L'abbé J.-P. Deramey, docteur en Sorbonne, qui fut un des premiers adhérents, vient, en effet, d'adresser à Mgr Ardin, évêque de La Rochelle, une lettre de complète soumission aux doctrines de l'Eglise romaine.

Vicaire à l'église Saint-Séverin, M. Deramey avait abandonné son poste pour se rallier au mouvement vieux-catholique et avait accepté du gouvernement bernois la cure de Porrentruy. Il ne tarda pas à se séparer du Père Hyacinthe sur la double question du célibat des prêtres et de la fidélité aux règles de discipline ecclésiastique. Revenu en France, il s'est fait inscrire comme professeur à l'Ecole pratique des hautes-études. Il est actuellement, à la Sorbonne, tous les mercredis et samedis, titulaire d'un cours libre sur « l'histoire religieuse de l'Abyssinie depuis le IVe siècle. »

JUSTES SÉVÉRITÉS

Les nombre des journaux républicains qui vivent à Paris de chantage, et principalement de chantage financier, est plus élevé qu'on ne le pense.

L'impunité a, depuis quelque temps, accru leur audace, beaucoup de particuliers et d'administrations aimant mieux payer la rançon que se soumettre au scandale.

Un exemple vient pourtant d'être fait, qui donne une tardive et partielle satisfaction à la conscience publique.

Le 17 avril courant, le *National* publiait un article intitulé : « Est-ce un krach ? » et finissant par ces mots : « Nous attendons la réponse de M. Gay ». C'était le commencement d'une campagne financière entreprise contre la Société générale de crédit industriel et commercial.

La Société de crédit industriel et commercial vient de poursuivre le gérant du *National* devant la neuvième chambre correctionnelle, présidée par M. Toutée, laquelle vient de rendre un jugement fortement motivé.

Voici les « attendus » relatifs à l'indemnité à allouer à la Société demanderesse :

« Attendu que par les motifs qui viennent d'être exposés sur l'application de la peine, l'appréciation de ce préjudice doit être égale à la gravité, à l'insigne mauvaise foi et à la persistance des attaques dirigées contre la Société de crédit industriel et commercial ;

» Attendu qu'au point de vue moral, cette Société, qui vit de son crédit, a été particulièrement atteinte dans la confiance que pouvaient avoir dans sa solidité ses déposants et ses correspondants ;

» Attendu qu'à côté de ce préjudice moral, dont on doit largement tenir compte, il faut encore retenir que la Société demanderesse a subi un préjudice véritablement matériel et considérable.

» Attendu qu'en effet, cette Société, dont il était dit que les disponibilités étaient complètement paralysées, a dû, dans la crainte de voir ses déposants retirer leurs fonds de ses caisses, mobiliser une partie de son portefeuille pour faire face à toutes les éventualités du retrait de fonds..... »

En conséquence, le tribunal a condamné le gérant du *National* à quatre mois de prison,

2,000 francs d'amende, 100,000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement intervenu dans 75 journaux de Paris et de province, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 200 francs.

Voilà un jugement qui nous semble de nature à faire réfléchir les maîtres-chanteurs. La leçon profitera; il faut du moins l'espérer.

AU TONKIN

Les courriers du Tonkin se succèdent sans apporter sur l'état du pays des renseignements plus satisfaisants. C'est toujours la continuation de combats sur tous les points, combats la plupart du temps heureux pour nos troupes, mais qui ont toujours pour résultat la perte d'un certain nombre de personnes. C'est ainsi que la bande Tien-Duc et ceux qui ont pillé Yen-Phong, après avoir failli enlever le poste, sont partis en emportant cent trente femmes. A Lam, une autre bande a tué quinze habitants et enlevé trente femmes. Bien plus, un convoi militaire a été attaqué sur la rivière Claire. Nous avons eu un tirailleur tué et quinze blessés.

Personne n'ose circuler dans la région avoisinante du sud de la province de Tuyen-Quan et les bords du Song-Ceai sont de plus en plus troublés. Les populations flottantes se sont repliées, 600 hommes armés tiennent la campagne, percevant de véritables droits de douane sur les embarcations qui circulent. L'audace des pirates est telle qu'ils ont nommé dans cette région des huyens qui sont les véritables maîtres du pays. Ayant tout à redouter des bandes et désespérant de se voir protégées par nous d'une manière efficace, les populations de la campagne font cause commune avec les pirates. Les mandarins ménagent les deux partis.

En réalité, il est de plus en plus évident qu'un grand effort en hommes et en argent est nécessaire. Le gouvernement aura-t-il le courage de dire la vérité aux Chambres?

NOUVELLES MILITAIRES

La Revue du 22 avril

L'impression qu'ont emportée les témoins de la Revue de mercredi est des plus réconfortantes, dit le *Figaro*.

Bravo, l'infanterie! Bravo, l'artillerie! Bravo, les dragons! Bravo, les cuirassiers! Et il n'est que juste d'ajouter : Bravo, la cavalerie légère!

Le 4e chasseurs — colonel Donop — a été un des héros de la journée. Et c'est d'autant plus méritoire que, lorsqu'ils sont arrivés sur le terrain, hommes et chevaux avaient quatre heures et demie de marche dans le ventre.

Partis de Saint-Germain à 3 h. 45 du matin, ils étaient à l'hippodrome de Vincennes à 8 h. 15, ayant traversé Croissy, Saint-Cloud, le Point-du-Jour, et suivi toutes les fortifications de la rive gauche jusqu'à la porte de Picpus. Et on a pu constater qu'ils étaient en aussi bel état que s'ils sortaient de la caserne.

La revue passée, ils ont refait en chantant — car on est gai dans le 4e chasseurs — le même chemin—soit, pour l'aller et le retour, près de 75 kilomètres — sans que, en ralliant le quartier, hommes et chevaux trahissent la moindre fatigue.

Sans être chauvin, ça fait plaisir à constater.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'impôt foncier

DANS LE CANTON NORD-EST DE SAUMUR

Dans des articles publiés récemment par l'*Echo Saumurois*, nous disions que si, dans l'ensemble du département de Maine-et-Loire, la substitution du système de l'impôt de quotité à l'impôt de répartition n'avait pas de conséquences très appréciables pour le moment, certaines communes, au contraire, subiraient de ce chef une augmentation très sensible d'impôts.

Prenons, par exemple, le canton Nord-Est.

Tandis que, par une juste répartition du dégrèvement voté sur l'impôt foncier en ce qui concerne les propriétés non bâties, le Conseil général et le Conseil d'arrondissement faisaient bénéficier ce canton d'une diminution de près de 7,500 francs sur les 52,323 francs attribués à l'arrondissement de Saumur dans ce dégrèvement, par ailleurs cinq des communes composant ce canton ont vu augmenter en 1891 le principal de l'impôt foncier sur les propriétés bâties.

C'est ainsi qu'à Allonnes, cette imposition a augmenté en principal de 10 0/0, à Neuillé de 18 0/0, à Brain de 21 0/0, à la Breille de 35 0/0 et à Vivy de 47 0/0!

Tel est le résultat de ce nouveau système d'impôt contre lequel le Conseil général a protesté avec énergie dans sa séance du 26 août 1890, en votant les conclusions du rapport que nous avions l'honneur de présenter à l'Assemblée départementale au nom de la commission des finances.

Une telle augmentation, que de simples omissions ne peuvent, malgré les prétentions de l'administration, suffire à expliquer, est due à cette évaluation des propriétés bâties faites par les soins de l'administration sans contrôle suffisant et en dehors de toutes les formalités prescrites par la loi de frimaire an VII, comme M. Léon Say le disait devant le Parlement avec toute sa compétence et toute son autorité; c'est le résultat de cette évaluation que l'administration affirmait devoir n'aboutir à *aucune augmentation* d'impôt (circulaire du ministre de l'intérieur du 5 août 1887 et lettre du préfet de Maine-et-Loire du 10 août), de cette évaluation dont les « *effets financiers* », d'après les propres déclarations de M. le Directeur général des Contributions directes, M. Boutin (*Officiel* du 7 août 1890), ont produit en Maine-et-Loire, pour l'impôt foncier, la contribution personnelle-mobilière et l'impôt des portes et fenêtres, une augmentation évaluée par M. le directeur Boutin à 72,830 francs, mais qui en réalité atteint, comme nous l'avons établi devant le Conseil général, près de 100,000 francs, en principal seulement.

Qu'eut-ce été si le Parlement avait, pour le nouvel impôt de quotité, adopté le taux de 4 0/0 proposé par le gouvernement et n'y avait pas substitué, jusqu'à nouvel ordre, celui plus modéré de 3,20 0/0? Au taux de 4 0/0, c'est-à-dire au taux réclamé par le gouvernement, mais que le Parlement a eu la prudence de rejeter, le département de Maine-et-Loire aurait eu à supporter une autre surélévation de 168,000 francs, rien qu'en principal.

Dans les communes qui ont à subir une augmentation même avec le taux réduit de 3,20 0/0, comme celles que nous indiquions ci-dessus, il appartient à chaque contribuable de rechercher si l'évaluation donnée à sa propriété bâtie est en rapport avec la valeur réelle, ou, si elle n'est pas trop élevée, et dans le cas où il estimerait qu'il y a eu exagération, il est de son intérêt de faire devant la juridiction administrative telles réclamations que de droit. Il ne doit pas oublier que cette évaluation aura des conséquences pour les autres contributions (personnelle-mobilière ou patentes) et que, si le taux de l'impôt, actuellement fixé à 3,20 0/0, venait à être surélevé par une loi de finances ultérieure, les résultats d'une évaluation exagérée deviendraient de plus en plus préjudiciables.

A. BRUAS.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur commencera ses concerts d'été, au Square du Théâtre, demain dimanche 26 avril, à 8 heures du soir.

Voici le programme de ce premier concert :

1. *Michel Bléger*, allegro..... Ch. Blin.
2. *Poète et Paysan*, ouverture. Suppé.
3. *Nuage de Dentelles*, valse... J. Klein.
4. Duo du *Chalet*, solo de basse et alto..... Adam.
5. *Les Deux Amis*, polka pour deux clarinettes..... Magnan.
6. *Tinoco*, pas redoublé..... H. Etchépare.

Le chef de musique, V. MEYER.

LA St-GEORGES A SAUMUR

La Saint-Georges — qui venait cette semaine — ne passera pas inaperçue à Saumur.

MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie organisent une série de jeux variés à son occasion.

Tous se préparent et on ne saurait dire dès aujourd'hui quelles surprises ménagent ces imaginations vives et fécondes en quête de créations fantastiques. Mais les heureux invités admis à pénétrer dans l'enceinte de l'Ecole se féliciteront des joyeux moments que leur feront passer des écuyers d'une école nouvelle..... encore peu pratique.

Ces fêtes de saint Georges seront données dans la carrière du Carrousel; elles commenceront jeudi prochain 30 avril.

L'Emprunt de la Ville

La souscription à l'emprunt de 400,000 fr. de la ville de Saumur a été ouverte hier. La journée a produit 212,000 fr., soit 424 obligations de souscrites. L'opération continue aujourd'hui.

Honneur a nos laitières!

Hier matin, dès la première heure, la police de Saumur a examiné et pesé le lait de plus de quatre-vingts marchandes. Disons à leur louange qu'aucune contravention n'a été relevée et que le lait a été reconnu parfaitement pur.

Le soleil a-t-il enfin fini de nous bouder? Espérons-le, car nous n'avons guère encore du printemps que le retour des hirondelles. C'est l'heureux présage de jours meilleurs. Mais le travailleur de la campagne, qui sait bien qu'on ne vit pas matériellement d'espérance, maugrée maintenant avec raison contre le sempiternel vent d'est, qui hâle et *mange* toute végétation exposée à son froid et desséchant contact.

La situation est toujours mauvaise, car les nuits sont froides, il gèle blanc et la température est au-dessous de la normale.

Pourvu que le « joli » mois de mai ne ressemble pas à celui de l'an dernier!

Les processions de la Saint-Marc

La procession annuelle du 25 avril, dite de la Saint-Marc, pour appeler les bénédictions de Dieu sur les biens de la terre, a été faite, ce matin, dans toutes les communes de Maine-et-Loire — Saumur excepté.

FÊTES ET ASSEMBLÉES
DES ENVIRONS

Demain dimanche 26 avril : assemblée de la Saint-Marc ou des Lilas, à Saint-Hilaire-Saint-Florent; assemblée à Recouvrance, commune d'Allonnes.

Dimanche 3 mai : assemblée à la Croix-Verte; cavalcade à Bourgueil.

---

43 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

— Ah! c'est vous, John! dit M. Auguste d'un ton protecteur à Pietro Ferrari. Asseyez-vous là! J'ai flanqué le deuxième valet de chambre à la porte et j'ai plaidé votre cause auprès de Monsieur. Vous entrerez lundi prochain, 1er novembre. Comme vous voulez prendre du service dans la maison pour vous perfectionner, et que je serai obligé de vous aider fréquemment de mes conseils, il est bien entendu que je garderai chaque mois vingt francs pour moi sur vos gages, en compensation du mal que j'aurai pour vous mettre au courant.

— C'est convenu! approuva le faux John. J'arriverai dimanche soir avec ma malle.

— C'est cela! dit le valet de chambre. Maintenant, qu'est-ce que vous m'offrez?

Ferrari n'avait pas de temps à perdre pour se trouver exact au rendez-vous qu'il avait fixé à l'employé de la banque Odon Wegrow pour six heures et demie. Il se hâta donc de quitter M. Auguste, dont il avait conquis la protection au moyen de quelques verres d'absinthe et de nombreuses louanges diplomatiques, et se rendit chez le marchand de vin-traiteur, où le comptable ne tarda pas à le rejoindre.

— Avez-vous l'autographe en question? demanda le voyageur.

— Le voici. C'est la traduction d'une lettre allemande adressée il y a quelque temps à la maison.

Ferrari parcourait cet autographe très attentivement, car, dès les premiers mots, il avait eu le pressentiment qu'il pourrait lui servir plus tard. Voici ce qu'il contenait :

« Monsieur le comte,

» M. le baron de Lingen me charge de vous informer que, suivant votre demande, il s'est enquis des véritables propriétaires des cinq journaux que vous lui aviez désignés dans votre lettre confidentielle.

» Deux de ces feuilles, — la première et la deuxième dans l'ordre où vous-même aviez écrit leurs noms, — appartiennent à de riches banquiers : donc, rien à faire.

» Les trois autres végètent, grâce aux subventions que leur fournissent des hommes politiques.

» M. le baron pense qu'avec ces trois derniers journaux on pourrait s'entendre moyennant une allocation relativement peu élevée, 1,000 ou 1,500 francs chaque mois. L'influence de ces feuilles s'étend sur la population ouvrière ou manufacturière de la Bavière et de la Silésie.

» Veuillez recevoir, etc. »

— Vous m'affirmez que cette traduction est bien de la plume de Stéphan Mordy?

— Je l'affirme.

— Bien! Voici les 20 francs promis.

Le soir, Pietro Ferrari récapitulait les résultats de sa chasse à l'homme, et pensait à ce qu'il ferait les jours suivants.

— Dimanche je recevrai l'autographe que doit m'envoyer le journaliste. Je le confronterai avec celui que je possède, et je m'assurerai ainsi de leur authenticité à tous deux. Je connaîtrai l'écriture de l'employé en fuite.

Lundi je m'installerai dans l'hôtel d'Odon Wegrow, dont l'aménagement me sera vite familier grâce aux renseignements que m'a fournis l'architecte Ecker. S'il arrive une lettre de Mordy, elle me passera par les mains et j'aviserai à en faire un usage utile à mon plan.

Mordy ne pourrait-il adresser ses lettres aux bureaux de la banque? Non, car il réfléchira que son écriture est connue de ses anciens collègues. S'il écrit à Wegrow, c'est à son domicile particulier qu'il enverra sa correspondance.

Je compte aussi recevoir prochainement la collection de la *Wiener Zeitung*, qui me donnera peut-être la clef du mystère, et qui, en tous cas, m'apprendra une partie des faits que connaissait René Bernard, et dont son assassin a jugé si important pour son intérêt de détruire les traces. Qui sait! Peut-être ces journaux m'aideront-ils à deviner le sujet de l'entretien mystérieux de l'homme assassiné et de Gustave Marchand.

Mais que de difficultés j'entrevois à surmonter, avant de posséder une preuve évidente de l'innocence du romancier! Pourtant il me la faut pour le plaidoyer de Maurice, et je l'aurai... à moins que celui qui a fait assassiner René Bernard ne soit informé de mon projet et ne trouve le moyen de se débarrasser de moi! Baste! Pourquoi craindrais-je? J'en ai vu bien d'autres en Afrique.

(*A suivre.*)

Jeudi 7 mai (fête de l'Ascension), assemblées à Villebernier et à Brézé.

Dimanche 10 mai, assemblée au Pont-Fouchard.

Dimanche 17 mai, assemblée à Allonnes.

Lundi de la Pentecôte, 18 mai : assemblée et concours agricole aux Rosiers; foire et assemblée à Vernantes.

Un jour de congé sera, dit-on, accordé à tous les lycées et colléges, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 21 avril. — Reine-Berthe-Angèle Guy, rue de la Visitation.

Le 22. — Marie-Simone de Laage, rue d'Alsace.

DÉCÈS

Le 23 avril. — René-Louis Percevault, 10 jours, à l'Hôpital.

THÉATRE DE SAUMUR

Le *Régiment*, le grand succès du théâtre de de l'Ambigu, l'œuvre charmante de MM. Jules Mary et Georges Grisier, les heureux auteurs de cet autre grand succès, *Roger la Honte*, sera représenté jeudi prochain sur notre théâtre.

Nous nous abstiendrons de donner un compte rendu de cette pièce qui fait en ce moment courir tout Paris et dont la vogue est loin de s'épuiser, malgré 200 représentations consécutives. Le *Régiment* est une œuvre que tout le monde ira voir. C'est un tableau frappant de la grande fraternité du soldat. Traits piquants, situations touchantes, côtés comiques, tout a été étudié de main de maître, et jamais, depuis longtemps, les amateurs de sensations honnêtes n'auront trouvé de régal plus délicat.

C'est la première fois qu'un théâtre de Paris non subventionné a eu la faveur de la présence du chef de l'Etat. Le ministre de la guerre, les généraux présents à Paris, les Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr, ont également honoré de leur présence cette pièce dont le succès restera légendaire.

C'est à M. Abel, du théâtre du Vaudeville, que nous connaissons déjà par ses créations dans la *Souris* et *Francillon*, que les auteurs ont confié le droit de représenter le *Régiment* dans toute la France. A tout grand succès, il faut une interprétation hors ligne : c'est ce qu'a compris M. Abel, qui a tenu à s'entourer d'une troupe d'élite et qui n'a rien négligé pour que que cette œuvre fût brillamment représentée. Les décors, les costumes sont la reproduction exacte de ceux de l'Ambigu, dont font partie « la Chambrée » et « le Rêve » de Detaille. C'est à notre public, si amateur du beau, que nous donnons rendez-vous à cette représentation et nous sommes certains qu'il viendra en foule applaudir l'esprit des auteurs et le talent des interprètes.

LE CONDAMNÉ BOUSQUET

Bousquet, l'ancien huissier de Saumur, qui a été gracié par M. Carnot, partira jeudi sur le transport la *Ville-de-Saint-Nazaire* pour la Guyane française.

Bousquet est déjà rendu à l'île d'Aix où est réuni un convoi de forçats et d'où aura lieu le départ pour les bagnes de la Guyane.

Procédés Jacobins

Sous ce titre alléchant : *La piperie jésuitique*, le *Patriote* publiait dans son numéro de lundi les lignes suivantes :

« ... La semaine dernière, un vendeur de journaux républicains, dans une commune de Maine-et-Loire, était mis en demeure par je ne sais quel cagot, confit dans le sirop clérical (*sic*), de cesser son commerce ou de renoncer au travail que lui donnait ledit cagot et tous les cagots ses frères en saint Joseph.

« — Tu ne vendras plus ces journaux infâmes, ou tu crèveras de faim, toi, ta femme et les enfants. »

» Que fit le malheureux vendeur? Ce que vous eussiez fait à sa place. La vente des journaux ne lui rapportait qu'un mince supplément, il baissa la tête et obéit.

» Tels sont les misérables qui reprochent à la République de violer toutes les libertés, la liberté des pères de famille en particulier.

» En les voyant agir ainsi aujourd'hui qu'ils ne sont rien, on se demande ce qu'ils eussent fait à ce brave homme s'ils étaient encore les maîtres, comme au bon vieux temps, etc., etc. »

Cette vertueuse indignation contre un fait qu'on ne prouve pas part sans doute d'un bon naturel, mais elle nous paraît singulièrement déplacée dans les colonnes du *Patriote*.

L'organe de la préfecture a-t-il donc oublié que, depuis douze ans qu'ils occupent le pouvoir, ses amis ont commis et commettent chaque jour des actes infiniment plus blâmables que ceux attribués à ce malheureux « cagot, confit dans le sirop clérical » ?

A-t-il donc oublié que nos maîtres ont érigé en système de gouvernement les procédés d'intimidation et de compression à l'égard des faibles et des déshérités de ce monde ?

A-t-il donc oublié qu'ils ont révoqué brutalement — pour cause politique ou religieuse — un grand nombre de petits fonctionnaires, cantonniers, facteurs ou gardes champêtres, que la perte de leurs places plongeait du même coup dans la plus affreuse misère ?

A-t-il donc oublié à combien de pères de famille placés sous leur dépendance les agents de la République ont tenu ce langage barbare : « — Tu n'iras plus à la messe, tu n'enverras plus tes fils chez les Frères, tes filles chez les Sœurs, *ou tu crèveras de faim, toi, ta femme et les enfants ?* »

A-t-il donc oublié, cet honnête *Patriote*, dont l'indignation éclate si facilement, que dans toutes les communes où fleurit l'opportunisme, les secours du bureau de bienfaisance sont impitoyablement refusés à tous les pauvres suspects de sentiments conservateurs ou religieux?

A-t-il donc oublié que récemment encore, dans le XIIe arrondissement de Paris, des sectaires « confits dans le sirop radical » ne voulaient admettre aux distributions de pain ou de vêtements que les parents en mesure d'établir que leurs enfants fréquentaient les écoles laïques ?

Avant d'écrire ses tirades passionnées contre l'intolérance de certains cléricaux, le *Patriote* ferait bien de se rappeler que les agissements de ses amis lui enlèvent le droit de flétrir les abus dont il se plaint. Car, c'est surtout de son côté que se trouvent les « misérables » qui violent toutes les libertés, et en particulier la liberté des pères de famille.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

L'HOMME-SERPENT

Hier soir, quai de Limoges, la foule s'est réunie autour d'une rampe improvisée par un acrobate qui conviait le public à admirer ses exercices au son de la caisse et du trombonne.

Le petit groupe est devenu bientôt foule. Les applaudissements que les premiers arrivés donnaient à l'acrobate attiraient les promeneurs éloignés. Le cordon d'admirateurs alla toujours s'élargissant et cela se conçoit : le public n'avait point affaire à un vulgaire acrobate, faiseur de tours de tréteaux, mais à un véritable dilettante, créateur de nombreux exercices de dislocation qui lui ont valu le qualificatif d'*Homme Serpent*. Ce soir, nouvelle représentation en plein air, et la dernière probablement, car notre artiste est réclamé par divers cirques qui se le disputent.

L'*Homme-Serpent* est accompagné de sa femme, qui jongle avec non moins d'adresse, utilisant des objets de toutes sortes.

Demain dimanche, l'assemblée de Saint-Florent aura la bonne fortune de le posséder.

ATTENTAT A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Mardi, des charretiers conduisaient, de la carrière de Monthibert à la gare de Trélazé, des chargements d'ardoises.

Sur la route, ils rencontrèrent près de deux cents ouvriers de la carrière de la Grand'Maison, qui leur intimèrent l'ordre de dételer. Les charretiers durent céder devant le nombre. Ils laissèrent là leur véhicule et emmenèrent leurs chevaux.

On se demande pourquoi ces ouvriers, qui ne sont pas en grève, ont attenté à la liberté du travail de leurs camarades et ont poussé l'acharnement jusqu'à enlever les écrous des essieux des voitures chargées d'ardoises.

Le mariage de Mlle Antoinette de La Rochette, fille du regretté baron de La Rochette et de la baronne, née de Girardin, avec le comte Pierre de La Bouillerie, fils du comte Joseph de La Bouillerie, ancien ministre sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, et de la comtesse, née Delahante, sera célébré lundi prochain à Saint-Augustin.

Témoins du fiancé : ses grand-père et oncle, M. Gustave Delahante et le comte de La Bouillerie ; de la fiancée : M. Henry Blount, son beau-frère, et le comte de Ludre, son oncle.

NOUVELLES ALLUMETTES

La Compagnie des allumettes a fait un progrès.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Ce progrès, le voici : comme le public continuait à se plaindre des allumettes en bois, qui ne prenaient feu qu'à la douzième, la Compagnie des allumettes, incapable d'améliorer cette fabrication, a été autorisée, par décret, à la supprimer.

Quand le stock fabriqué sera écoulé, on ne vendra plus que des allumettes amorphes, dites « suédoises ».

On remplacera même l'allumette en cire au phosphore par une nouvelle allumette en cire, amorphe.

Ainsi plus de phosphore. Le phosphore est condamné. Les gens mal intentionnés feront bien de trouver autre chose pour s'empoisonner.

Cette considération, d'ailleurs, n'est pas étrangère, paraît-il, à la suppression des allumettes phosphoriques.

AVIS

A compter du 1er MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, *complètement fermées les dimanches et jours de fête*, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

AVIS

Les *Assurés* à la Compagnie d'assurances contre l'incendie *LA CONFIANCE* sont informés que M. GOUBARD, demeurant à Saumur, rue du Petit-Pré, a été nommé agent général pour l'arrondissement, en remplacement de M. GAUTIER. C'est à M. GOUBARD ou aux sous-agents autorisés par lui, qu'ils auront seulement à s'adresser à l'avenir.

Dernières Nouvelles

Paris, 25 avril, 12 h. 45.

Un télégramme de Berlin annonce la mort du maréchal de Moltke. Il a expiré à la suite d'une apoplexie cardiaque.

A Essen, les délégués de vingt-sept mines réunies ont décidé hier que la grève commencerait aujourd'hui. *HAVAS.*

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 avril 1891.

Les nouvelles de Londres sont moins bonnes et un peu d'hésitation se manifeste en clôture. Le 3 0/0 fait 94.65; le 4 1/2 0/0 105.80.

La Banque de Paris conserve très fermement le cours de 805.

La Société Générale reste bien tenue à 801.25. Le Crédit Lyonnais maintient ses progrès à 780. On cote le Crédit Foncier 1,260.

Le Crédit Mobilier, toujours actif, se négocie à 405.

Il est incontestable que la résolution prise par le Portugal d'affecter spécialement à la consolidation de sa dette le monopole des tabacs constitue en faveur du titre à créer une supériorité qui le rend indiscutable. On l'a très bien compris en France, et la portion de l'emprunt qui a été réservée à nos marchés offrira à notre épargne un placement sûr et rémunérateur. Les revenus de 5.17 0/0, sur des valeurs de tout repos, ne sont plus chose commune, et c'est en considérant les taux élevés auxquels se capitalisent les fonds d'Etat étrangers qu'on peut se rendre compte du bon marché réel de l'obligation des Tabacs Portugais.

Le 4 0/0 Consolidé Ottoman progresse à 382.50. Les garanties de ce fonds d'Etat sont assimilables à celles du 4 0/0 Privilégié; c'est dire que les deux valeurs doivent se rapprocher par la hausse du 4 0/0 consolidé.

Les Chemins Portugais poursuivent leur mouvement de reprise et se rapprochent du cours de 500. Un décret royal vient d'autoriser la Compagnie à émettre les 70.000 obligations destinées au grand Central Espagnol.

Les Parts de la Compagnie Paris-Caracas s'échangent à 111.25. Cette compagnie réalise d'ores et déjà de gros bénéfices.

L'action de la mine d'or Podiafra continue à être l'objet de transactions aux cours précédents.

Les charbonnages hongrois d'Urikany se tiennent à 228 et 230.

Les Chemins Economiques sont à 425.50

MARCHÉS

BRISSAC, *16 avril.*

Froment, le d.-déc., 4 fr. — Seigle, 2 75. — Orge, 2 50. — Avoine d'hiver, 1 85. — Avoine d'été, 1 70. — Noix, 4 fr. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 60 fr. — Paille, 30 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20.

LONGUÉ, *16 avril.*

Blé-froment, l'hect., 22 fr. — Seigle, 14 fr. — Orge, 13 fr. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 1 fr. — Foin, la charretée, 780 k., 65 à 75 fr. — Paille, 22 à 36 fr. — Pain, les 6 k., 2 10. — Beurre, le demi-kil., 1 50. — Œufs, la douzaine, » 65. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

SABLÉ, *20 avril*

Froment, de 22 50 à 23 fr. l'hect. — Orge, de 12 à 12 50. — Pommes de terre, de 3 75 à 4 45 fr. l'hect. — Poules, de 4 50 à 5 fr. la couple. — Poulets, de 3 50 à 4 fr. — Canards, de 3 à 4 fr. — Pigeons, de 1 50 à 1 60. — Œufs, de » 65 à » 70 la douzaine. — Beurre, de 1 40 à 1 70 le 1/2 kil.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice

Véritablement pure,	le 1/2 kilo	1 20
En bonbonnes de 5 kil.	—	1 10
— de 10 kil.	—	1 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre		» 50
— vieux	—	» 70
— de vin à l'estragon,	—	» 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis *pur vin*

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pithyriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

NOUVEAU
PULVÉRISATEUR
en cuivre rouge de-tiné à combattre le Mildew et les maladies de la vigne.
Souffreuses à petit et grand travail.
MALET & RIGOLLET
41, rue Vaubecour, Lyon. — Agents demandés.

LE **VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, *phien*, 102, r Richelieu, PARIS, & *Phies*.

INJECTION BROU
40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents.*
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Ile Pounean

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé

SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC

On peut visiter.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

En l'étude de Me LELIÈVRE, notaire

Le Lundi 27 Avril 1891, à une heure du soir

MAISON

D'HABITATION

Sise à Saumur, rue de la Visitation, nos 5 et 7.

REVENU BRUT : 510 Fr.

MISE A PRIX : 5,500 Francs.

Etude de Me HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

Meublé ou non meublé

LE JOLI CHATEAU DES RÉAUX

Ayant appartenu à **Tallemant des Réaux.**

Ferme neuve, terres, prairies, vignes et bois, contenant **vingt-deux hectares** environ.

Le tout situé près la station de Port-Boulet (ligne de Paris à Nantes).

S'adresser, pour tous renseignements, à Me HATIN, *notaire.*

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Vaste exploitation de carrière de tuffeaux

SITUÉE A SAINT-CYR-EN-BOURG

S'adresser à Mme Ve CLAVEAU, *ou à* M. BULEAU, *géomètre au Coudray-Macouard.*

Etude de Me BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE

Située au bourg de Saint-Florent

S'adresser, pour traiter, audit Me BEAUMONT.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, no 8.

S'adresser à Mme veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Me ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, *rendu à domicile.*

S'adresser route de Rouen, no 21 *bis.* (143)

A VENDRE

COUPLE DE PAONS

Prenant 2 ans

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Offres et Demandes

On demande de suite TRÈS BON OUVRIER fabricant d'Huiles de noix, sachant lire, écrire et peser ; âgé de 30 ans environ, marié, et muni d'excellents certificats. Position stable.

S'adresser à M. CHAUVEAU, 16, rue Pierre-Lise, Angers.

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRESENTANT** sérieux pour les environs

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une BONNE **DOMESTIQUE.**

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME se propose comme *femme de journée* ou *pour la lessive.* — Bonnes références.

S'adresser à Mme DUFEU, chez M. Jublin, maître maçon, rue de la Visitation.

VIENT DE PARAITRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine, PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix : 3 francs 50.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, *sans augmentation de prix*, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques ; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre : seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — *Quatrième édition*, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crême, la pièce		0.60	Hollande, croûte rouge	1/2 kil.	1.20
Coulommier,	—	0.80	Roquefort (ste des caves),	—	1.60
Brie, 1er choix,	1/2 kil.	1.40	Gruyère, 1er choix,	—	0.95
			— Emmenthal extra,	—	1.30

DÉPOT du **TAPIOCA** granulé **BOURBON**, origine garantie par l'estampille de la douane;

Le ballotin, 250 grammes, **0.65**

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),

Le 1/2 kil., **2 f. 90**

La boîte, **1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75**

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, *Saumur, 4, place du Marché-Noir.*

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES				OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 80	ACTIONS		Nord	1880 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	386 —	Compagnie parisienne du Gaz	524 —
3 0/0 1891	93 35	Banque de France	4395 —	Orléans	1530 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	469 00	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	385 —
3 0/0 amortissable	95 —	Banque d'Escompte	511 25	Ouest	1050 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	478 —	Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	25 —
4 1/2 1883	105 75	Comptoir national d'Escompte	617 50	Compagnie parisienne du Gaz	1400 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	464 75	— 6 0/0 2e série — —	24 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1260 —	Transatlantique	552 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	418 —	— obligations à lots	89 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	541 —	Crédit Industriel et Commercial	6[illegible]5 —	Canal de Panama	34 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	466 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	600 —
— 1865 4 0/0	520 —	Crédit Lyonnais	775 —	— Suez	2526 25	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	410 —	Crédit Mobilier	402 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	440 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	— —
— 1871 3 0/0	404 50	Dépôts et Comptes courants	365 —	Autrichien 4 0/0 or	— —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	444 75	— 1889 4 0/0	99 59
— 1875 4 0/0	519 —	Société Générale	481 25	Dette d'Egypte 6 0/0	497 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	445 —	Consolidés 4 0/0 1re série	98 80
— 1876 4 0/0	520 —	Est	930 —	Extérieur 4 0/0	76 50	Nord 3 0/0 r. à 500	447 75	— — 2e —	— —
— 1886 3 0/0	419 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1535 —	Hongrie 4 0/0 or	92 90	Orléans 3 0/0 r. à 500	445	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation	521 50	Midi	1325 —	Italie 5 0/0	93 40	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	444 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	506 —
				Portugal 4 1/2 1888	396 —				

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur *1891*

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,